



LA FRANÇAISE

# La Française Carbon Impact Floating Rates - Action R O -

FR0012890333

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management,  
société du Groupe La Française

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances internationaux", a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de :

- o Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les actions R O et R
- o Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour les actions C O et I
- o Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour les actions S O et S
- o SOFR + 115 points de base pour les actions R C USD H
- o SARON + 115 points de base pour les actions R C CHF H
- o SOFR + 150 points de base pour les actions T C USD H
- o SARON + 150 points de base pour les actions T C CHF H

Fourchette de sensibilité : de 0 à 0,5 en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique. De plus, le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

**Indicateur de référence :** Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicelle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice EURIBOR 3 mois. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire.

Le compartiment cherche à capter la prime de risque crédit tout en minimisant la sensibilité au risque de taux, en investissant dans des instruments de dette à taux variables ou fixes variabilisés. Le Gestionnaire utilise des critères qualitatifs et quantitatifs pour l'allocation géographique. L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs publics membres de l'OCDE et d'émetteurs privés qui appartiennent à la réunion des indices Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index et ICE BofAML BB-B Global High Yield Index ainsi que les émetteurs n'appartenant pas à cet indice mais investis en portefeuille, qui répondent aux critères d'investissement du compartiment et qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française. Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice. Le processus d'investissement se fait selon une double approche : l'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique. Chaque émetteur privé ou public se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleur). La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille. Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'Equipe de Recherche ESG est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs. Le compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays

membre de la zone Euro ou de l'OCDE. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans de la dette privée et jusqu'à 50% dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) à taux fixe, variable ou variabilisé. Le compartiment peut investir dans des titres dotés d'une notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou à Baa3 selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et High Yield (entre BB+ et B- inclus selon Standard & Poor's ou entre Ba1 et B3 inclus selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé, jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué : titres assortis d'une notation "Investment Grade" : 100 %, titres assortis d'une notation "High Yield" : 50 %, titres non notés : 20%, obligations perpétuelles (dont obligations contingentes convertibles bonds) : 10%, autres OPCVM/OPC : 10 %. Le compartiment pourra investir dans des obligations vertes (green bonds). La part d'obligations vertes dans le compartiment peut être variable et n'est pas bornée. Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou autres devises. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change, un risque résiduel pourra néanmoins subsister, la couverture n'étant pas parfaite. Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, options, swaps, change à terme, des Credit Default Swaps (CDS single name ou indice) et dérivé de crédit. Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du compartiment à certains risques de marché. Le compartiment pourra également avoir recours à des Total Return Swaps dans la limite de 25% de son actif net. Le compartiment peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension) ou (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres).

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

**Modalités de rachat :** les rachats sont centralisés chaque jour (J) à 11h00 auprès de La Française AM Finance Services et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jour ouvré)

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

La catégorie de risque 3 reflète les investissements du fonds dans de la dette privée et/ou dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) à taux fixe, variable ou variabilisé, dans le respect d'une fourchette de sensibilité de [0 ; 0,5].

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

**Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :**

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de crédit : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT |        |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Frais d'entrée                                         | 3,00 % |
| Frais de sortie                                        | Néant  |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Frais courants                            | 0,79 % (*) |

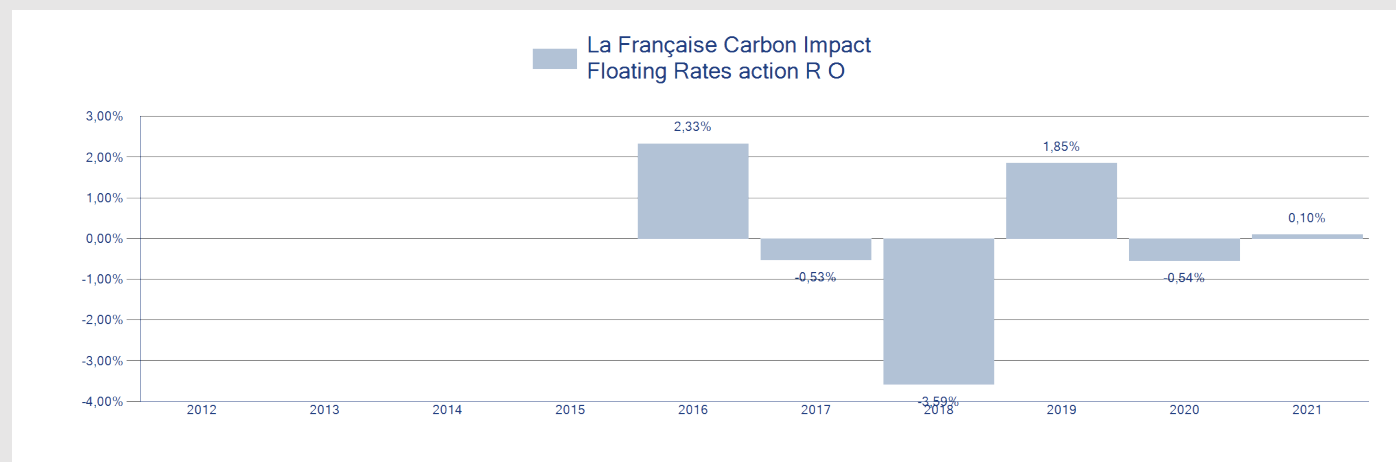
(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES |       |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Commission de surperformance                             | Néant |

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages pages 20 et 21 du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSEES



Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Le 28/08/2017 : changement d'indice de référence : Euribor 3 mois + 0.75% au lieu de moyenne de l'Eonia capitalisé et de CMS 10 ans capitalisé.

Création du compartiment : 12/11/2018

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP La Française Moderate Multibonds créé le 18 janvier 2001, de stratégie identique et absorbé le 12/11/2018. Les performances antérieures à cette date proviennent du FCP La Française Moderate Multibonds (part R créée le 28 septembre 2015).

A compter du 13/08/2019 : La Française Moderate Multibonds change de dénomination et devient la Française Global Floating Rates afin de refléter le changement d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement. L'action "R" change de dénomination pour devenir l'action "R O".

Le 13/08/2019 : changement d'indicateur de référence : Euribor 3 mois + 115 points de base au lieu de Euribor 3 mois + 0.75%.

A compter du 06/10/2021 : le compartiment maître La Française Global Floating Rates change de dénomination et devient La Française Carbon Impact Floating Rates fin de refléter un changement d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement.

SICAV créée le : 12/11/2018

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts Action R O, Actions S, Action R, Action T C, Action S O, Action T C CHF H, Action S D, Action R C CHF H, Action T C USD H, Action R C USD H, Action C O, Action I : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

Autres catégories de parts : Actions S, Action R, Action T C, Action S O, Action T C CHF H, Action S D, Action R C CHF H, Action T C USD H, Action R C USD H, Action C O, Action I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022